

COMMISSION RAMOGE
PRIX ALAIN VATRICAN 2009

MODE OPERATOIRE
Catégorie 11- 15 ans

Ce concours s'adresse aux élèves âgés, de 11 à 15 ans, des établissements scolaires de la zone RAMOGE (Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Principauté de Monaco et Région Ligure).

1. CANDIDATURES

La candidature au Prix Alain VATRICAN peut être individuelle ou collective (groupement d'individus, classe de lycée ou collège etc.). Le travail présenté par le(s) candidat(s) devra porter sur le sujet suivant :

«IDENTIFIE UN DES PRINCIPAUX TYPES DE « PRODUCTEURS » DE MACRODECHETS (ENTREPRISES, DECHARGES, MENAGES...) ET PROPOSE UNE ACTION DE SENSIBILISATION QUI LUI EST DESTINEE AFIN DE L'INCITER A REDUIRE CETTE POLLUTION ».

2. PRIX

Les participants seront récompensés par trois Prix d'une valeur totale de 5.250 Euros :

- 1° PRIX : 3.000 Euros,
- 2° PRIX : 1.500 Euros,
- 3° PRIX : 750 Euros.

L'attribution du Prix est une contre-valeur des montants susmentionnés et qui correspondent soit au financement de voyages d'études, de stages d'études, de formations ou encore d'acquisition de matériel ou d'objets.

Ces contre-valeurs doivent être en rapport avec la réponse faite à la question subsidiaire dans le « Bulletin réponse type » et adaptées à l'identité des lauréats (individus ou collectifs).

3. CONDITIONS DE DIFFUSION

Les annonces et la publicité relatives au Prix Alain VATRICAN seront diffusées vers les cibles suivantes :

- Les établissements scolaires de la zone RAMOGE :

Les lettres d'avis de concours, accompagnées du « Règlement », du présent « Mode opératoire », du « Bulletin d'annonce de candidature type », du « Bulletin réponse type » ainsi que des modalités de communication tels que les affiches seront adressées aux inspections académiques de la zone RAMOGE afin d'en informer les établissements scolaires ou directement aux établissements scolaires.

- Les journaux locaux :

Le lancement du Prix, dans la mesure du possible, pourra faire l'objet d'une annonce dans les principaux journaux qui couvrent la zone RAMOGE, à savoir :

- « La Provence », « Var-Matin » et « Nice-Matin » (toutes éditions) pour la partie française.
- « Il Secolo XIX », « Il Lavoro » et « La Stampa » (édition Ligure) pour la partie italienne.

- Les radios locales et les télévisions régionales :

Chaque Délégation aura la charge de s'assurer d'une diffusion suffisante et gratuite auprès de ces médias.

4. CALENDRIER

- Septembre 2008 : lancement du concours.

Les dossiers « Prix Alain VATRICAN » sont transmis auprès des responsables des inspections académiques aux fins de distribution dans les établissements scolaires concernés et les centres pédagogiques ou directement aux établissements scolaires.

Le dossier est également disponible sur le site www.ramoge.org et au Secrétariat de la Commission RAMOGE.

- 28 février 2009 : date limite du dépôt du « Bulletin d'annonce de candidature type » dûment rempli auprès du Secrétariat de la Commission RAMOGE.

Pour faciliter la tâche du Secrétariat de la Commission RAMOGE, il est demandé au candidat de rédiger une annonce conformément au « Bulletin d'annonce

de candidature type » annexé. Il lui sera adressé en retour un numéro de candidature qu'il rappellera lors de sa réponse. Cette annonce demeure cependant facultative.

- **30 avril 2009** : date limite du dépôt auprès du Secrétariat de la Commission RAMOGE du « Bulletin réponse type » dûment rempli, accompagné de l'épreuve finalisée, dans la mesure du possible.

Le « Bulletin réponse type » est proposé en annexe du présent « Mode opératoire ».

- **Début mai 2009** : examen des réponses par le Jury.
- **Juin 2009** : désignation des lauréats et remise des Prix par la Commission RAMOGE.

5. REMISE DES PRIX

La remise des Prix aura lieu au mois de juin, les lauréats seront récompensés par trois Prix dont le montant s'élève à 5.250 Euros:

1° PRIX : 3.000 Euros,

2° PRIX : 1.500 Euros,

3° PRIX : 750 Euros.

Les initiatives primées seront diffusées sur le site www.ramoge.org.